

9 mai 2011
Français
Original: anglais

**Neuvième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre
le trafic illicite des drogues, Europe**

Vienne, 28 juin-1^{er} juillet 2011

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Questions diverses

**Examen du fonctionnement des organes subsidiaires
de la Commission des stupéfiants**

Note du Secrétariat

Sommaire

Le présent document examine et résume les réponses fournies par les États membres au questionnaire sur le fonctionnement des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants, qui a été envoyé à tous les membres de ces organes en 2009 et début 2010. Cette évaluation est basée sur les 67 réponses reçues par le Secrétariat. Elle est destinée à améliorer la contribution des États membres à la lutte contre le trafic illicite des drogues, la criminalité qui y est liée et les autres formes graves de criminalité organisée, et à trouver les moyens de s'assurer que les réunions répondent aux besoins et aux attentes des pays participants.

* UNODC/HONEURO/9/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Europe	3
III. Amérique latine et Caraïbes	6
IV. Asie et Pacifique	8
V. Afrique	10
VI. Proche et Moyen-Orient	13
VII. Conclusions	15
VIII. Recommandations	17

I. Introduction

1. Lors de sa trente-quatrième session, en 1991, la Commission des stupéfiants a entrepris l'examen du fonctionnement de ses organes subsidiaires. Durant cette session, elle a adopté la résolution 1 (XXXIV) dans laquelle elle priait le Directeur exécutif du PNUCID d'examiner la nature, la fréquence et la durée des réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, ainsi que leurs incidences financières et, de lui faire des propositions lors de sa session de 1992, en vue de renforcer ces réunions.

2. Après examen de cette question lors de sa trente-cinquième session en 1992, la Commission a adopté un projet de résolution, qui est par la suite devenu la résolution 1992/28 du Conseil économique et social: "Amélioration du fonctionnement des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants". En plus de régler les questions administratives pour les réunions des organes subsidiaires, à l'exception des HONLEA, Europe, cette résolution priait la Commission de poursuivre régulièrement l'examen du fonctionnement de ses organes subsidiaires.

3. En vue de la cinquante-troisième session de la Commission, l'UNODC a entrepris une évaluation en 2009 et début 2010, en tentant de recueillir les réactions des États membres afin d'améliorer leur contribution à la lutte contre le trafic illicite de drogues, la criminalité connexe et les autres formes graves de criminalité organisée. Il s'agissait également de trouver les moyens d'ajuster les réunions pour qu'elles répondent aux besoins et aux attentes des États membres, tout en ayant à l'esprit les buts et objectifs pour lesquels elles ont été établies par le Conseil économique et social¹.

4. Le questionnaire a été distribué lors de la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic des drogues (HONLEA), Afrique, de la trente-troisième Réunion des HONLEA, Asie et Pacifique, et de la quarante-quatrième session de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient. Ensuite, le Secrétariat a transmis le questionnaire à tous les États membres des organes subsidiaires par note verbale². Le présent document reflète les 67 réponses reçues par le Secrétariat en date du 26 février 2010.

II. Europe

5. La huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, s'est tenue à Vienne du 16 au 19 juin 2009. Le questionnaire a été envoyé aux États membres de l'organe subsidiaire³ le 12 décembre 2009. Au moment de la préparation de ce document, le Secrétariat

¹ Pour les mandats, voir <http://www.unodc.org/unodc/commissions/CND/06-subsidiarybodies.html>.

² HONLEA, Europe — CU 2009/185 (12 décembre 2009); HONLEA, Amérique latine et Caraïbes — CU 2009/186 (15 décembre 2009); Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient — CU 2009/187 (29 décembre 2009); HONLEA, Afrique — CU 2009/190 (29 décembre 2009); HONLEA, Asie et Pacifique — CU 2009/189 (14 janvier 2010).

³ Les HONLEA, Europe, sont composés de 56 États membres.

avait reçu 10 réponses en provenance des pays suivants: Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Espagne, Hongrie, Israël, Irlande, Lituanie et Saint-Marin.

6. La plupart des pays qui ont répondu ont déclaré qu'ils considéraient l'occasion de rencontrer les homologues des services de détection et de répression des autres États de la région (80 %), et de promouvoir la coopération bilatérale, multilatérale et régionale (60 %), comme des éléments importants des réunions des HONLEA. Par ailleurs, 40 % des États ont indiqué que ces réunions étaient l'occasion de mettre en évidence les domaines de préoccupation, tandis que la grande majorité d'entre eux les considère également comme l'occasion d'échanger des informations et de permettre aux États Membres de tirer parti des expériences des autres États Membres (90 % et 80 %, respectivement).

7. En outre, pour 80 % des répondants, l'occasion de rencontrer les homologues des services de détection et de répression des autres États de la région et le fait que les réunions des HONLEA permettent d'échanger des informations font partie des avantages pratiques de ces réunions. Pour 70 % des répondants, ces réunions sont une occasion de mettre en évidence les domaines de préoccupation, comme les nouvelles tendances, le trafic de drogues et ses liens avec la criminalité organisée dans la région, et de chercher des solutions opérationnelles, tandis que pour 60 % d'entre eux, elles permettent de promouvoir la coopération multilatérale/régionale, et pour la moitié des États, elles favorisent la coopération bilatérale.

8. Les réactions de 70 % des répondants sont fondées sur les résultats de la dernière réunion des HONLEA à laquelle ils ont participé. À la question "les discussions tenues lors des réunions ont-elles amélioré la coopération au niveau opérationnel", 70 % ont répondu que c'était fréquemment le cas, tandis que 30 % ont répondu que cela se produisait rarement. Un répondant a indiqué que ces réunions facilitaient la compréhension et permettaient d'établir des contacts personnels et d'échanger des informations. Le réseautage a également été cité comme un aspect essentiel pour promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale.

9. La plupart des États de cette région (90 %) ont indiqué qu'il ne serait pas utile d'élargir le champ de réflexion des réunions à d'autres formes de criminalité organisée. Un pays a répondu, qu'au contraire, les réunions devraient être centrées sur la coopération opérationnelle. Plus de la moitié des pays (60 %) ont déclaré qu'il serait utile de tenir les réunions des organes subsidiaires conjointement/en partenariat avec d'autres réunions régionales du même type, même si un État a ajouté que ce serait le cas uniquement s'il y avait un ordre du jour clair et précis. Tous les pays ont indiqué qu'il fallait continuer d'inviter les organisations internationales, régionales et/ou sous-régionales compétentes aux réunions des HONLEA et tous les répondants étaient d'accord pour dire qu'il serait utile de continuer à inviter des experts et des spécialistes du domaine de la détection et de la répression pour animer les débats au sein des groupes de travail.

10. À une exception près, tous les États qui ont répondu, ont indiqué que les réunions continuaient de bien refléter la répartition géographique et politique nécessaire pour un examen et une réponse efficaces face au trafic illicite de drogues et à la criminalité organisée. La majorité des États (80 %) considère qu'il est souhaitable de créer des mécanismes formels ou informels pour assurer le suivi des

réunions des HONLEA, avec: a) deux pays favorables à la création d'un groupe des amis de l'organe subsidiaire pour discuter des mesures de suivi; b) un pays favorable à la création d'un groupe des amis de l'organe subsidiaire pour établir l'ordre du jour provisoire et s'occuper des autres activités en vue de la réunion suivante de l'organe subsidiaire; c) deux pays proposant de tenir des réunions en marge de la Commission des stupéfiants; d) trois pays proposant d'utiliser le point pertinent de l'ordre du jour des sessions de la Commission des stupéfiants pour qu'elle puisse mener des débats approfondis et formuler des mesures de suivi; et e) quatre pays recommandant de consacrer du temps pendant la session de la Commission des stupéfiants, en particulier en Comité plénier, à l'examen des recommandations de l'organe subsidiaire⁴.

11. S'agissant de savoir si la forme actuelle des réunions des HONLEA produit les résultats souhaités, sur les neuf pays qui ont répondu à la question, 56 % ont précisé que c'était bien le cas⁵. À l'exception d'un État, tous considèrent que la forme pourrait être revue de la façon suivante: 40 % ont proposé de créer des groupes de travail supplémentaires et des groupes de travail plus restreints pour traiter des questions spécifiques, et de faire des démonstrations pratiques d'activités des services de détection et de répression, tandis que trois États ont proposé d'organiser des ateliers de formation et des conférences sur des activités techniques spécifiques de détection et de répression. Par ailleurs, deux États ont proposé de consacrer du temps à l'élaboration d'interventions spécifiques et/ou d'activités de coopération régionale, et d'initiatives/résolutions qui seraient présentées à la Commission des stupéfiants.

12. Sur les neuf pays qui ont répondu à la question sur l'importance des recommandations concernant les mesures à prendre qui ont été adoptées lors des réunions, cinq ont indiqué qu'elles étaient très importantes, deux qu'elles étaient assez importantes et deux qu'elles étaient peu importantes. Plus de la moitié des répondants (55,6 %) ont indiqué que les autorités gouvernementales de leur pays prenaient fréquemment des mesures pour mettre en œuvre les recommandations des réunions, tandis qu'un État a répondu qu'il le faisait toujours, un autre rarement et un autre jamais. Trois États ont signalé qu'ils avaient fréquemment tiré parti des réunions et de leurs résultats dans le cadre du processus politique pour promouvoir la réforme des pratiques des services de détection et de répression contre la drogue et la criminalité organisée dans leur pays, deux ont indiqué qu'ils en avaient très fréquemment tiré parti, tandis que deux autres en avaient rarement tiré parti et qu'un dernier n'en n'avait jamais tiré parti⁶.

13. La moitié des États qui ont répondu ont indiqué que les réunions, dans leur forme actuelle, apportaient fréquemment une valeur ajoutée à leurs activités nationales de détection et de répression; un pays a précisé que c'était toujours le cas, un autre que ce n'était jamais le cas, et deux pays ont indiqué que c'était rarement le cas⁷. Un des États a indiqué que les réunions constituaient un excellent

⁴ Aucun État n'a choisi la réponse "Tenir des réunions formelles, pendant les sessions de la Commission des stupéfiants, consacrées au suivi de chaque organe subsidiaire, avec la participation des experts des services de détection et de répression compétents des États Membres".

⁵ Un État n'a pas répondu à cette question.

⁶ Un État n'a pas répondu aux questions figurant dans ce paragraphe.

⁷ Deux États n'ont pas répondu à cette question.

cadre pour tirer parti de l'expérience et des informations novatrices présentées par les participants, qui apportaient une valeur ajoutée aux activités nationales des services de détection et de répression. La plupart des répondants (80 %) considèrent que les recommandations faites par les organes subsidiaires sont suffisamment prises en compte par la Commission des stupéfiants, avec un pays qui recommande qu'elles soient intégrées dans les résolutions adoptées par la Commission.

14. La plupart des pays ont également jugé les réunions des organes subsidiaires utiles (80%), tandis qu'un répondant a indiqué qu'elles ne l'étaient pas. Près de 80 % des répondants ont indiqué que leur pays participait aux réunions, parce qu'elles étaient très importantes, et concernant la périodicité de ces dernières, cinq pays (56 %) ont recommandé qu'elles se tiennent une fois par an⁸, trois pays, tous les deux ans et un autre, tous les trois ans⁹.

III. Amérique latine et Caraïbes

15. La dix-neuvième Réunion des Chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, s'est tenue sur l'île Margarita (Venezuela), du 28 septembre au 2 octobre 2009. Le Secrétariat a transmis le questionnaire aux États membres de l'organe subsidiaire¹⁰ le 15 décembre 2009 et a reçu 17 réponses en provenance des pays suivants: Allemagne, Argentine, Bahamas, Brésil, Chili, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Équateur, France, Guyane, Mexique, Pérou, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago et Venezuela.

16. Tous les États qui ont répondu ont indiqué que les réunions des HONLEA étaient une occasion de rencontrer les autorités des services de détection et de répression des autres États de la région. Par ailleurs, la plupart des États (88,2 %) ont fait remarquer que ces réunions permettaient de promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale/régionale, et qu'elles étaient l'occasion d'échanger des informations et de tirer parti des expériences des autres États membres. En outre, 82,4 % considèrent que les réunions sont aussi l'occasion de mettre en évidence les domaines de préoccupation. Tel qu'indiqué ci-dessus, la majorité des États (entre 76,5 et 88,2 %) considèrent qu'ils retirent des avantages pratiques à participer aux réunions des HONLEA. Un État a également proposé de créer un forum dont l'objectif serait d'actualiser continuellement la mise en œuvre de la législation et des politiques dans ce domaine.

17. À l'exception d'une, les réponses de tous les pays portaient sur les résultats des réunions auxquelles ils avaient assisté. Par ailleurs, d'après l'expérience de la majorité des répondants (64 %), les discussions tenues lors des réunions ont fréquemment amélioré la coopération opérationnelle, tandis qu'un pays a indiqué que c'était toujours le cas et deux pays ont fait remarquer que c'était rare. Un répondant a donné l'exemple d'un accord bilatéral sur la lutte contre le trafic de drogues dont la signature est intervenue suite aux discussions tenues lors de la

⁸ Les réunions des HONLEA, Europe, se tiennent tous les deux ans, conformément à la résolution 2005/28 du Conseil économique et social.

⁹ Un État n'a pas donné de réponse, indiquant sa capacité limitée à participer aux réunions.

¹⁰ Les HONLEA, Amérique latine et Caraïbes, sont composés de 44 États membres.

dix-neuvième Réunion des HONLEA. Bien que 58,8 % des États soient persuadés qu'il serait utile d'élargir le champ de réflexion des réunions à d'autres formes de criminalité organisée, plusieurs répondants ont indiqué que les discussions devaient continuer de rester ciblées sur les questions liées à la drogue. La majorité des pays membres de la région (58,8 %) ont indiqué qu'il serait utile de tenir les réunions des organes subsidiaires conjointement/en partenariat avec d'autres réunions régionales du même type et tous les États qui ont répondu souhaitaient continuer d'inviter les organisations internationales, régionales et/ou sous-régionales compétentes à participer activement aux réunions des organes subsidiaires, ainsi que des experts et des spécialistes de la région et d'ailleurs, notamment dans le domaine de la détection et de la répression.

18. À une exception près¹¹, tous les États qui ont répondu ont indiqué que la configuration actuelle des réunions des États continuait de bien refléter la répartition géographique et politique nécessaire pour un examen et une réponse efficaces face au trafic illicite de drogues et à la criminalité organisée. La plupart des États (88,2 %) pensent également qu'il serait utile de créer des mécanismes permanents formels ou informels pour assurer le suivi des réunions des HONLEA, notamment: a) créer un groupe des amis de l'organe subsidiaire pour discuter des mesures de suivi (23,5 %); b) créer un groupe des amis de l'organe subsidiaire pour établir l'ordre du jour provisoire et préparer les activités en vue de la réunion suivante (35,3 %); c) tenir des réunions en marge des sessions de la Commission des stupéfiants afin de promouvoir la coopération régionale/interrégionale (41,7 %); d) tenir des réunions formelles, pendant les sessions de la Commission des stupéfiants, consacrées au suivi de chaque organe subsidiaire (41,2 %); e) utiliser le point pertinent de l'ordre du jour de la Commission des stupéfiants pour parler des recommandations des organes subsidiaires (47,1 %); et f) consacrer du temps pendant la session de la Commission des stupéfiants à l'examen des recommandations des réunions et aux discussions sur les mesures de suivi (76,1 %).

19. Un pays a proposé de créer un groupe de travail permanent se réunissant officiellement avant et pendant la session de la Commission des stupéfiants, dont le rôle serait, entre autres, d'élaborer des plans de travail annuels, d'organiser les réunions, d'établir l'ordre du jour provisoire et ses annotations, de mettre sur pied les groupes de travail, de réaliser des activités de renforcement des capacités, en plus de développer des mesures de suivi et notamment, entre autres, de rédiger les résolutions et les décisions présentées à la Commission des stupéfiants.

20. Sur les 15 pays qui ont répondu à la question "la forme actuelle des réunions des HONLEA fournit-elle les résultats que vous souhaitez", neuf ont répondu par l'affirmative et, parallèlement, tous les États, à l'exception d'un, ont indiqué qu'il était nécessaire de la revoir, comme suit: a) créer des groupes de travail supplémentaires (29,4 %); b) organiser des ateliers de formation (52,9 %); c) créer des groupes de travail plus restreints pour traiter des questions spécifiques (64,7 %); d) organiser des conférences sur des activités techniques spécifiques de détection et de répression (58,8 %); e) faire des démonstrations pratiques d'activités opérationnelles des services de détection et de répression (58,8 %); f) consacrer du temps à l'élaboration d'interventions spécifiques et/ou d'activités de coopération

¹¹ Un État n'a pas répondu à cette question.

régionale (41,2 %) et g) consacrer du temps à l'élaboration d'initiatives/de résolutions présentées à la Commission des stupéfiants (58,8 %).

21. Sur les 14 États¹² qui ont répondu à la question sur l'importance des recommandations issues des réunions pour les gouvernements de la région, huit les ont qualifiées de très importantes et cinq d'assez importantes, tandis qu'un pays a indiqué qu'elles étaient peu importantes. Quatorze des dix-sept États ont répondu que leurs gouvernements prenaient toujours (31 %), fréquemment (50 %) et rarement (14 %) des mesures concrètes pour mettre en œuvre les recommandations des réunions. Neuf des États qui ont répondu à cette question¹³ tirent fréquemment parti des réunions et de leurs résultats dans le cadre du processus politique pour promouvoir la réforme, tandis que trois États en tirent toujours parti et deux rarement¹⁴. Pour près de 50 % des États qui ont répondu à cette question¹⁵, les réunions apportent fréquemment une valeur ajoutée aux activités nationales de détection et de répression, tandis qu'elles apportent toujours une valeur ajoutée pour 33 % d'entre eux et rarement pour 20 %.

22. La plupart des États qui ont répondu (88 %) pensent que les recommandations des organes subsidiaires sont suffisamment prises en compte par la Commission des stupéfiants¹⁶. La majorité des pays (63 %) de cette région estiment que les réunions des organes subsidiaires sont utiles, tandis que 31 % pensent qu'elles sont très utiles. Tous les répondants¹⁷ ont indiqué que leurs pays avaient participé aux réunions parce qu'elles étaient importantes et la plupart (88,2 %) préfèrent qu'elles se tiennent une fois par an¹⁸, tandis qu'un État a exprimé sa préférence en faveur des réunions biennales, et un autre en faveur des réunions triennales.

IV. Asie et Pacifique

23. La trente-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique, a eu lieu à Denpasar (Indonésie) du 6 au 9 octobre 2009. Le questionnaire a été distribué lors de cette réunion et également envoyé aux États membres de l'organe subsidiaire¹⁹ le 14 janvier 2010. Le Secrétariat a reçu neuf réponses en provenance de l'Arménie, de l'Australie, du Brunéi Darussalam, du Cambodge, de la Chine, de l'Indonésie, du Pakistan, de la République de Corée et de Singapour.

24. Tous les pays qui ont répondu ont indiqué que le fait de rencontrer les homologues des services de détection et de répression des autres États de la région et de promouvoir la coopération multilatérale/régionale constituait des éléments importants des réunions, qu'ils considèrent également comme une occasion de

¹² Trois États n'ont pas répondu à cette question.

¹³ Trois États n'ont pas répondu à cette question.

¹⁴ Deux États n'ont pas répondu à cette question.

¹⁵ Deux États n'ont pas répondu à cette question.

¹⁶ Un État n'a pas répondu à cette question et un État a donné à la fois une réponse positive et négative.

¹⁷ Un État n'a pas répondu à cette question, ni à la précédente.

¹⁸ Les réunions des HONLEA, Amérique latine et Caraïbes, se tiennent une fois par an, conformément à la résolution 1988/15 du Conseil économique et social.

¹⁹ Les HONLEA, Asie et Pacifique, sont composés de 53 États membres.

mettre en évidence les domaines de préoccupation, d'échanger des informations et de tirer parti des expériences des autres États membres. Par ailleurs, tous les États, à l'exception d'un, considèrent que les réunions sont l'occasion de promouvoir la coopération bilatérale. En outre, tous les États tirent des avantages pratiques du fait que les réunions sont l'occasion de mettre en évidence les domaines de préoccupation, d'échanger des informations et de tirer parti des expériences des autres États membres. Pour la plupart des États, les réunions permettent également de promouvoir la coopération bilatérale, ainsi que multilatérale et régionale (75 % et 88 %, respectivement), en plus d'être une occasion de rencontrer les homologues des services de détection et de répression des autres États de la région. Un représentant a signalé que ces réunions permettaient de nouer des relations personnelles avec les chefs des organismes des autres pays, ce qui est essentiel pour améliorer la coopération et discuter de cas spécifiques.

25. Les réponses de tous les États, à l'exception de deux d'entre eux, portaient sur les résultats des dernières réunions des HONLEA auxquelles ils avaient assisté, et un pays a ajouté que sa réponse portait sur l'évaluation des délégations qui avaient participé à des réunions antérieures. La majorité des répondants (66,7 %) considèrent que les discussions tenues lors des réunions améliorent la coopération opérationnelle, tandis que, d'après un pays, les réunions des HONLEA sont perçues comme des forums consacrés à l'élaboration de politiques. Sur la question de savoir s'il serait utile d'élargir le champ de réflexion des réunions aux autres formes de criminalité organisée, les réponses se répartissent en deux parts sensiblement égales (55,6 % de oui; 44,4 % de non). Bien que la plupart des États (66,7 %) pensent qu'il ne serait pas utile de tenir les réunions des organes subsidiaires conjointement/en partenariat avec d'autres réunions régionales du même type, tous les répondants sont d'accord pour dire qu'il faut continuer d'inviter les organisations internationales, régionales et/ou sous-régionales compétentes, ainsi que des experts et des spécialistes dans le domaine de la détection et de la répression à participer aux réunions des organes subsidiaires.

26. Selon l'opinion de 90 % des États, la configuration actuelle des réunions continue de bien refléter la répartition géographique et politique nécessaire pour un examen et une réponse efficaces face au trafic illicite de drogues et à la criminalité organisée, et il serait souhaitable de créer des mécanismes permanents formels et informels pour assurer le suivi des réunions des HONLEA, notamment: a) créer un groupe des amis de l'organe subsidiaire pour discuter des mesures de suivi (33,3 %); b) créer un groupe des amis de l'organe subsidiaire pour établir l'ordre du jour provisoire et préparer les activités en vue de la réunion suivante (55,6 %); c) tenir des réunions en marge des sessions de la Commission des stupéfiants afin de promouvoir la coopération régionale/interrégionale (44,4 %); d) tenir des réunions formelles, pendant les sessions de la Commission des stupéfiants, consacrées au suivi de chaque organe subsidiaire (22,2 %); e) utiliser le point pertinent de l'ordre du jour de la Commission des stupéfiants pour parler des recommandations des organes subsidiaires (33,3 %); et f) consacrer du temps pendant la session de la Commission des stupéfiants à l'examen des recommandations des réunions et aux discussions sur les mesures de suivi (33,3 %).

27. Bien que pour la majorité des États (66,7 %), la forme des réunions fournit les résultats souhaités, tous les répondants estiment qu'elle pourrait être revue, comme suit: a) créer des groupes de travail supplémentaires (55,5 %); b) organiser des

ateliers de formation (33,3 %); c) créer des groupes de travail plus restreints pour traiter des questions spécifiques (77,8 %); d) organiser des conférences sur des activités techniques spécifiques de détection et de répression (44,4 %); e) faire des démonstrations pratiques d'activités opérationnelles des services de détection et de répression (33,3 %); f) consacrer du temps à l'élaboration d'interventions spécifiques et/ou d'activités de coopération régionale (11,1 %) et g) consacrer du temps à l'élaboration d'initiatives/de résolutions présentées à la Commission des stupéfiants (33,3 %).

28. Pour la majorité (55,6 %), les recommandations issues des réunions sont très importantes, pour trois répondants, elles sont assez importantes et pour un pays, elles sont peu importantes. Les réponses à la question “les gouvernements prennent-ils des mesures concrètes pour mettre en œuvre les recommandations des réunions” se répartissent en deux parts égales (50 %) entre “toujours” et “fréquemment”. Un État a fait remarquer qu'il avait acquis de l'expérience et des nouvelles méthodes pour lutter contre la criminalité liée à la drogue. La plupart des États (75 %) tirent également fréquemment parti des réunions et de leurs résultats pour promouvoir la réforme des pratiques des services de détection et de répression contre la drogue et la criminalité organisée dans leurs pays et, selon la moitié des répondants, les réunions apportent fréquemment une valeur ajoutée à leurs activités nationales de détection et de répression, tandis que pour deux États, c'est toujours ou rarement le cas, respectivement.

29. Pour quatre des sept États qui ont répondu²⁰, les recommandations faites par les organes subsidiaires sont suffisamment prises en compte par la Commission des stupéfiants. Par ailleurs, 38 % des pays estiment que les réunions sont très utiles et 63 % déclarent qu'elles sont utiles. Tous les pays ont participé aux réunions parce qu'elles sont importantes et ont déclaré qu'elles devraient se tenir une fois par an²¹. Pour cette région, le questionnaire contenait une question supplémentaire sur l'utilité d'assurer, lors des réunions, l'interprétation et la traduction dans les autres langues de l'ONU parlées dans la région (à savoir, le chinois, l'anglais, le français et le russe). Sur les six États qui ont répondu à cette question, cinq ont répondu par l'affirmative.

V. Afrique

30. Le questionnaire a été distribué lors de la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, qui s'est tenue à Windhoek (Namibie), du 12 au 16 octobre 2009. Il a également été envoyé aux États membres de l'organe subsidiaire²² le 29 décembre 2009. Le Secrétariat a reçu les réponses de 22 pays, à savoir l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, la Gambie, le Ghana, le Kenya, Madagascar, le Malawi, la Mauritanie, Maurice, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal et le Swaziland, et les États-Unis d'Amérique (observateur).

²⁰ Deux États n'ont pas répondu à cette question.

²¹ Les réunions des HONLEA, Asie et Pacifique, se tiennent une fois par an, conformément à la résolution 1988/15 du Conseil économique et social.

²² Les HONLEA, Afrique, sont composés de 53 États membres.

31. La majorité (68,2 %) des pays ont indiqué que l'occasion de rencontrer les autorités des services de détection et de répression des autres États de la région et de promouvoir la coopération bilatérale constituait un élément important des réunions des HONLEA. Parallèlement, 72,7 % pensent que les réunions sont également l'occasion de promouvoir la coopération multilatérale et régionale, et d'échanger des informations. Une petite majorité de répondants (54,5 %) a indiqué que les réunions étaient l'occasion de mettre en évidence les domaines de préoccupation et pour 81,8 %, elles permettent également de tirer parti des expériences des autres États membres. Un État a indiqué que les réunions des HONLEA permettaient de préparer le terrain pour des accords bilatéraux et multilatéraux.

32. Pour la majorité des États (63,6 %), l'occasion de rencontrer les autorités des services de détection et de répression des autres États fait partie des avantages pratiques découlant des réunions, de même que le fait qu'elles permettent de mettre en évidence les domaines de préoccupation et d'échanger des informations (68,2 %). Pour 72,7 % des répondants, les réunions sont aussi l'occasion de tirer parti des expériences des autres États membres. Moins de la moitié des États pensent que les réunions permettent de promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale/régionale (45,5 % et 40,9 %, respectivement).

33. Les réponses de la majorité des pays (63,6 %) portent sur les résultats des réunions précédentes des HONLEA. Pour 31,8 % des États, les discussions améliorent toujours la coopération opérationnelle, tandis qu'elles l'améliorent fréquemment pour 45,5 % des répondants et rarement pour 18,2 % d'entre eux. Certains répondants ont indiqué que les discussions tenues lors des réunions des HONLEA facilitaient le contact direct entre les États membres et avaient parfois directement contribué à l'arrestation de personnes soupçonnées de trafic de drogues. La majorité des États (72,7 %) a précisé qu'il serait utile d'élargir le champ de réflexion des réunions aux autres formes de criminalité organisée, et plusieurs répondants ont cité, entre autres, le trafic illicite d'armes à feu et le blanchiment d'argent. Sur la question de l'utilité de tenir les réunions des organes subsidiaires conjointement/en partenariat avec d'autres réunions régionales du même type, les réponses se répartissent à égalité (50 %). Tous les États souhaitent continuer d'inviter les organisations internationales, régionales et/ou sous-régionales compétentes à participer activement aux réunions, tandis que la plupart (90,9 %) pensent également qu'il serait utile de continuer à inviter les experts et les spécialistes de la région, notamment dans le domaine de la détection et de la répression.

34. Selon 86 % des États qui ont répondu²³, la configuration actuelle des réunions des États membres dans les organes subsidiaires continue de bien refléter la répartition géographique et politique nécessaire pour un examen et une réponse efficaces face au trafic illicite de drogues et à la criminalité organisée. Le même pourcentage de répondants a indiqué qu'il serait utile de créer des mécanismes permanents formels ou informels pour assurer le suivi des réunions des HONLEA, notamment: a) créer un groupe des amis de l'organe subsidiaire pour discuter des mesures de suivi (43 %); b) créer un groupe des amis de l'organe subsidiaire pour établir l'ordre du jour provisoire et préparer les activités en vue de la réunion suivante (48 %); c) tenir des réunions en marge des sessions de la Commission des

²³ Un État n'a pas répondu à cette question.

stupéfiants afin de promouvoir la coopération régionale/interrégionale (57 %); d) tenir des réunions formelles, pendant les sessions de la Commission des stupéfiants, consacrées au suivi de chaque organe subsidiaire (43 %); e) utiliser le point pertinent de l'ordre du jour de la Commission des stupéfiants pour parler des recommandations des organes subsidiaires (33 %); et f) consacrer du temps pendant la session de la Commission des stupéfiants à l'examen des recommandations des réunions et aux discussions sur les mesures de suivi (29 %)²⁴.

35. Pour la majorité des États (81 %), la forme actuelle des réunions des HONLEA fournit les résultats souhaités, quoique, parallèlement, 71 % des répondants pensent que la forme pourrait être revue comme suit²⁵: a) organiser des ateliers de formation (48 %); b) créer des groupes de travail plus restreints pour traiter des questions spécifiques (52 %); c) organiser conférences sur des activités techniques spécifiques de détection et de répression (43 %); d) faire des démonstrations pratiques d'activités opérationnelles des services de détection et de répression (19 %); e) consacrer du temps à l'élaboration d'interventions spécifiques et/ou d'activités de coopération régionale (14 %); et f) consacrer du temps à l'élaboration d'initiatives/de résolutions présentées à la Commission des stupéfiants (14 %)²⁶.

36. Pour la plupart des États (86 %), les réunions sont très importantes, tandis qu'à la question "les autorités nationales prennent-elles des mesures concrètes pour mettre en œuvre les recommandations des réunions", 43 % ont répondu qu'ils le faisaient "toujours" et 43 % supplémentaires ont signalé qu'ils le faisaient "fréquemment". Les gouvernements de plus de la moitié des pays qui ont répondu tirent toujours parti des réunions et de leurs résultats dans le cadre du processus politique pour promouvoir la réforme des pratiques des services de détection et de répression contre la drogue et la criminalité organisée, tandis que 36,4 % ont indiqué qu'ils en tiraient fréquemment parti²⁷.

37. Les réunions apportent toujours une valeur ajoutée pour 50 % des États et fréquemment pour 45,5 % d'entre eux. Selon l'opinion de la plupart des États (81 %), les recommandations faites par les organes subsidiaires sont suffisamment prises en compte par la Commission et les réunions sont très utiles pour 54,4 % d'entre eux et utiles pour 45,5 %²⁸. Tous les pays qui ont répondu participent aux réunions des HONLEA parce qu'elles sont importantes²⁹. Par ailleurs, 91 % des pays qui ont répondu³⁰ déclarent qu'elles devraient se tenir une fois par an, tandis que deux pays pensent qu'elles devraient se tenir tous les deux ans³¹. Certains États ont indiqué que les réunions devraient se tenir annuellement, car la criminalité évolue rapidement et qu'il faut par conséquent répondre immédiatement aux changements internationaux.

²⁴ Un État n'a répondu à aucune des questions figurant dans ce paragraphe.

²⁵ Un État n'a répondu à aucune des questions figurant dans ce paragraphe.

²⁶ Aucun des pays qui a répondu n'a choisi la réponse "Groupes de travail supplémentaires", figurant dans le questionnaire.

²⁷ Un État n'a pas répondu aux questions figurant dans ce paragraphe.

²⁸ Un État n'a pas répondu à cette question.

²⁹ Un État n'a pas répondu à cette question.

³⁰ Les réunions des HONLEA, Afrique, se tiennent une fois par an, conformément à la résolution 1988/15 du Conseil économique et social.

³¹ Un État n'a pas répondu à cette question.

VI. Proche et Moyen-Orient

38. La quarante-quatrième Réunion de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient s'est tenue à Vienne (Autriche) du 16 au 19 novembre 2009. Le questionnaire a été distribué lors de la réunion et a également été envoyé aux États membres de l'organe subsidiaire³², le 29 décembre 2009. Le Secrétariat a reçu neuf réponses en provenance des Émirats arabes unis, de l'Égypte, de l'Inde, de l'Iraq, de la Jordanie, du Liban, de la Syrie, du Tadjikistan et de la Turquie.

39. Près de la moitié des États qui ont répondu dans cette région (88,9 %) ont indiqué que l'occasion de rencontrer les homologues des services de détection et de répression des autres États de la région, et de promouvoir la coopération bilatérale, multilatérale et régionale constituait un élément important des réunions de la Sous-Commission. En outre, 77,8 % ont déclaré que les réunions étaient une occasion importante de mettre en évidence les domaines de préoccupation, comme les nouvelles tendances, le trafic de drogues et ses liens avec la criminalité organisée dans la région, d'échanger des informations et de tirer parti des expériences des autres États membres.

40. À l'exception d'un, tous les pays qui ont répondu ont indiqué que l'occasion de rencontrer les homologues des services de détection et de répression des autres États de la région constituait l'un des avantages pratiques des réunions, tandis que la majorité (63 %) pense également qu'elles sont l'occasion de promouvoir la coopération bilatérale, multilatérale et régionale.

41. Les réponses de six des États qui ont répondu³³ ne portaient pas uniquement sur les résultats de la dernière réunion à laquelle ils avaient assisté et un État a signalé que les réactions étaient basées sur la volonté réciproque des États d'améliorer la coopération et de régler les problèmes communs. D'après l'expérience de la majorité des répondants (63 %)³⁴, les discussions ont fréquemment amélioré la coopération opérationnelle, tandis qu'un pays a indiqué que c'était toujours le cas et deux pays ont fait remarquer que c'était rare. Dans ce contexte, deux répondants ont noté que les réunions facilitaient les contacts sur le plan personnel, l'échange d'informations et le partage des expériences, et permettaient de consolider les efforts de lutte contre le trafic de drogues. Par ailleurs, la majorité des répondants (63 %) pensent qu'il serait inutile d'élargir le champ de réflexion des réunions à d'autres formes de criminalité organisée ou de tenir des réunions des organes subsidiaires conjointement/en partenariat avec d'autres réunions régionales du même type³⁵.

42. Parallèlement, tous les répondants³⁶ souhaitent continuer d'inviter les organisations internationales, régionales et/ou sous-régionales compétentes, et tous, à l'exception d'un, pensent qu'il serait utile de continuer à inviter les experts et les spécialistes de la région, notamment dans le domaine de la détection et de la

³² La Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient est composée de 23 États membres.

³³ Un État n'a pas répondu à cette question.

³⁴ Un État n'a pas répondu à cette question.

³⁵ Un État n'a répondu à aucune de ces deux questions.

³⁶ Un État n'a pas répondu à cette question.

répression, à participer activement aux réunions des organes subsidiaires. Pour la plupart des États (77,8 %), la configuration actuelle des réunions continue de bien refléter la répartition géographique et politique nécessaire pour un examen et une réponse efficaces face au trafic illicite de drogues et à la criminalité organisée. En outre, le même pourcentage d'États a indiqué qu'il serait utile de créer des mécanismes permanents formels ou informels pour assurer le suivi des réunions des organes subsidiaires, notamment: a) créer un groupe des amis de l'organe subsidiaire pour discuter des mesures de suivi (11,1 %); b) créer un groupe des amis de l'organe subsidiaire pour établir l'ordre du jour provisoire et préparer les activités en vue de la réunion suivante (33,3 %); c) tenir des réunions en marge des sessions de la Commission des stupéfiants afin de promouvoir la coopération régionale/interrégionale (22,2 %); d) tenir des réunions formelles, pendant les sessions de la Commission des stupéfiants, consacrées au suivi de chaque organe subsidiaire (11,1 %); e) utiliser le point pertinent de l'ordre du jour de la Commission des stupéfiants pour parler des recommandations des organes subsidiaires (22,2 %); et f) consacrer du temps pendant la session de la Commission des stupéfiants à l'examen des recommandations des réunions et aux discussions sur les mesures de suivi (22,2 %). Le seul État qui n'a pas répondu à cette question, a signalé que les arrangements existants étaient satisfaisants.

43. Pour la majorité des États (66,7 %), la forme actuelle des réunions fournit les résultats souhaités, mais certaines modifications s'imposent: a) créer des groupes de travail supplémentaires (11,1 %); b) organiser des ateliers de formation (33,3 %); c) créer des groupes de travail plus restreints pour traiter des questions spécifiques et élaborer des interventions dans le domaine de la détection et de la répression (55,6 %); d) organiser des conférences sur des activités techniques spécifiques de détection et de répression (33,3 %); e) faire des démonstrations pratiques d'activités opérationnelles des services de détection et de répression (55,6 %); f) consacrer du temps à l'élaboration d'interventions spécifiques et/ou d'activités de coopération régionale (22,2 %) et g) consacrer du temps à l'élaboration d'initiatives/de résolutions présentées à la Commission des stupéfiants (44,4 %).

44. La plupart des États (77,8 %) ont indiqué que les recommandations sur les mesures à prendre, qui sont adoptées lors des réunions, sont très importantes pour leurs gouvernements; 66,7 % d'entre eux prennent des mesures concrètes pour les mettre en œuvre. La majorité des pays (63 %)³⁷ tirent fréquemment parti des réunions et de leurs résultats pour promouvoir la réforme des pratiques de leurs services de détection et de répression contre la drogue et la criminalité organisée et ont déclaré que les réunions apportaient une valeur ajoutée à leurs activités nationales. Par ailleurs, tous les États qui ont répondu à cette question³⁸ pensent que les recommandations faites par les organes subsidiaires sont suffisamment prises en compte par la Commission des stupéfiants.

45. La majorité des répondants (63 %)³⁹ estiment que les réunions sont utiles et 38 % déclarent qu'elles sont très utiles. Tous les pays ont participé aux réunions

³⁷ Un État n'a pas répondu à ces deux questions.

³⁸ Deux États n'ont pas répondu à cette question.

³⁹ Deux États n'ont pas répondu à cette question.

parce qu'elles étaient très importantes et pensent qu'elles devraient se tenir une fois par an⁴⁰.

VII. Conclusions

46. Ci-dessous figurent quelques conclusions marquantes tirées des réponses au questionnaire:

a) La très grande majorité des États qui ont répondu dans les cinq régions considèrent que l'occasion de rencontrer les autorités des services de détection et de répression des autres États, de promouvoir la coopération bilatérale, multilatérale et régionale, de mettre en évidence les domaines de préoccupation, d'échanger des informations et de tirer parti des expériences des autres États membres constitue des éléments importants des réunions des HONLEA⁴¹. Selon l'expérience de la plupart des répondants, dans la majorité des régions, ces éléments font également partie des avantages pratiques découlant des réunions des organes subsidiaires, sauf pour HONLEA Afrique, où 45,5 % des répondants pensent que les réunions favorisent la coopération multilatérale/régionale, et 40,9 % les considèrent comme une occasion de mettre en évidence les domaines de préoccupation. Par ailleurs, en Europe, moins de la moitié des répondants pensent que les réunions permettent de promouvoir la coopération bilatérale;

b) D'après l'expérience de la majorité des répondants, les réunions permettent d'améliorer la coopération au niveau opérationnel;

c) En Asie et Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Afrique, la majorité des répondants souhaitent élargir le champ de réflexion des réunions à d'autres formes de criminalité organisée, tandis qu'en Europe et au Proche et Moyen-Orient, la plupart des répondants y sont opposés;

d) Sur la question de l'utilité de tenir les réunions des organes subsidiaires conjointement/en partenariat avec d'autres réunions régionales du même type, les réponses se répartissent à parts égales, comme suit: l'Europe et l'Amérique latine et les Caraïbes sont pour; l'Asie et le Pacifique et la Sous-Commission pour le Proche et le Moyen-Orient sont contre, tandis qu'en Afrique, les réponses sont partagées (50 %). La majorité des États pensent qu'il serait utile de continuer à inviter les organisations internationales, régionales et/ou sous-régionales compétentes, ainsi que les experts et les spécialistes de la région et d'ailleurs, notamment dans le domaine de la détection et de la répression.

e) La plupart des pays ont également indiqué que la composition actuelle des organes subsidiaires continuait de bien refléter la répartition géographique et politique nécessaire pour un examen et une réponse efficaces face au trafic illicite de drogues et à la criminalité organisée;

⁴⁰ Les réunions de la Sous-Commission du trafic illicite et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient se tiennent une fois par an, conformément à la résolution 1988/14 du Conseil économique et social.

⁴¹ La seule exception est l'Europe, où 40 % des répondants considèrent les réunions des HONLEA comme une occasion de mettre en évidence les domaines de préoccupation.

f) Selon la majorité des pays, la composition actuelle des réunions des organes subsidiaires fournit les résultats souhaités, bien que la plupart d'entre eux aient également indiqué qu'elle pourrait être revue; les propositions vont de la création de groupes supplémentaires à l'organisation d'ateliers de formation, de conférences et de démonstrations pratiques sur des activités spécifiques de détection et de répression, et autres. Pour la majorité des États, les recommandations concernant les mesures à prendre, qui sont adoptées lors des réunions, sont très importantes, tandis que pour de nombreux répondants, elles sont modérément importantes;

g) Environ la moitié des gouvernements d'Europe et d'Amérique latine et des Caraïbes prennent fréquemment des mesures concrètes pour mettre en œuvre les recommandations issues des réunions, tandis que la majorité des gouvernements des pays du Proche et du Moyen-Orient le font toujours et que, pour l'Afrique et l'Asie et le Pacifique, les réponses se répartissent à parts égales entre "toujours" et "fréquemment". La plupart des États ont indiqué qu'ils tiraient fréquemment parti des réunions et de leurs résultats dans le cadre du processus politique pour promouvoir la réforme des pratiques nationales des services de détection et de répression contre la drogue et la criminalité organisée, à l'exception de l'Afrique où 50 % des répondants en tirent toujours parti;

h) Pour une petite majorité de répondants, les réunions apportent une valeur ajoutée aux activités de détection et de répression de leurs pays. Par ailleurs, pour la majorité des États, les réunions des organes subsidiaires de la Commission sont utiles et la plupart des répondants ont déclaré que leur gouvernement y participait parce qu'il les jugeait importantes;

i) Même si la plupart des États considèrent que les recommandations faites par les organes subsidiaires sont suffisamment prises en compte par la Commission des stupéfiants, ils ont également indiqué que celle-ci devait davantage tenir compte des recommandations adoptées par les organes subsidiaires;

j) En outre, la plupart des États pensent qu'il serait souhaitable de créer des mécanismes permanents formels et informels pour assurer le suivi des réunions des organes subsidiaires et aider à préparer les réunions suivantes, en créant par exemple des groupes d'amis qui se réuniraient de manière formelle ou informelle pour discuter, entre autres, de l'ordre du jour des réunions suivantes des organes subsidiaires et des mécanismes pour examiner les recommandations des organes subsidiaires en marge des sessions de la Commission ou pendant celles-ci;

k) Concernant la périodicité des réunions, la grande majorité des États (entre 56 % et 100 %)⁴² ont répondu que les réunions devraient se tenir une fois par an;

l) Concernant la question linguistique, dans le questionnaire de l'Asie et du Pacifique figurait une question supplémentaire sur l'utilité d'offrir, lors des réunions, des services d'interprétation et de traduction dans les autres langues de l'ONU parlées dans la région (à savoir, le chinois, l'anglais, le français et le russe).

⁴² Le pourcentage le plus faible (56 %) est celui des HONLEA, Europe, dont la réunion se tient tous les deux ans.

La plupart des pays qui ont répondu étaient d'accord pour dire que de tels services seraient effectivement utiles lors des réunions.

VIII. Recommandations

47. Il est recommandé que la Commission des stupéfiants devrait envisager de prendre les mesures suivantes:

a) Examiner activement les recommandations adoptées par les organes subsidiaires lors de ses sessions, au titre du point approprié de l'ordre du jour et y donner suite de manière adéquate;

b) Recommander la création de groupes informels d'amis des présidents des réunions, pouvant se réunir de manière formelle ou informelle pour appuyer les travaux de chaque organe subsidiaire en discutant des préparatifs, notamment de l'ordre du jour provisoire et des autres activités propres aux réunions, et pour examiner également les mesures éventuelles de suivi, y compris la rédaction de projets de résolutions/décisions pour examen par la Commission des stupéfiants;

c) Recommander des améliorations à la forme actuelle des réunions, telles que la création de groupes de travail supplémentaires, la mise en place d'ateliers de formation et de groupes de travail plus restreints pour traiter de questions spécifiques et élaborer des interventions pratiques dans le domaine de la détection et de la répression, ainsi que l'organisation de conférences et de démonstrations pratiques sur des activités spécifiques de détection et de répression.

48. Envisager de transmettre au Conseil économique et social, pour adoption par ce dernier, une résolution ou une décision visant à fournir des services d'interprétation et de traduction dans les langues officielles de l'ONU parlées dans la région lors des Réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique.